



**REUNION DU BUREAU DU PAYS DE CORNOUAILLE**  
**Présidée par Jean-Paul LE PANN**

---

**Jeudi 21 septembre 2006**  
**Chambre des Métiers et de l'Artisanat**

**Présents :**

**J.P. LE PANN**, CC Pays Glazik  
**J.L GAGNEPAIN**, Pays Touristique de Quimper  
**A. GUENEGAN, M. CORNEC, S. TROPRES**, Quimper Communauté  
**R. LE GOFF**, CC Pays Fouesnantais  
**S. CUEFF**, CC Cap Sizun  
**D . BOUER**, CC Pays de Douarnenez  
**J.C. SACRE, R. BONJOUX** , CC Concarneau Cornouaille  
**M. CANEVET**, CC Haut Pays Bigouden  
**M. QUERNEZ** , COCOPAQ  
**J. PIETE**, CC Pays Bigouden Sud  
**A. LE DUIGOU**, Chambre d'Agriculture  
**Y. CHATALEN et M. LAGADEC**, Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
**J.F. GARREC et F. CLEMENT**, CCIQC  
**J.C. LESSARD**, Conseil Régional  
**C. ROBBE-GRILLET**, Préfecture du Finistère  
**M. DAOUST, B. ROBERT, V. LE GUEN**, Pays de Cornouaille

**Absents, excusés :**

**Y. BOYER**, Pays Touristique du Menez Hom Atlantique  
**B. LE GALL**, CC Cap Sizun  
**B. CROUAN**, CC Châteaulin Porzay  
**L. LE PENSEC**, Pays des Portes de Cornouaille  
**A.GERARD**, Quimper Communauté  
**R. LE MEUR**, Chambre d'agriculture  
**J.P. LE ROUX**, Conseil Général  
**J.R. COULIOU**, Conseil de Développement du Pays de Cornouaille  
**T. MAVIC**, AOCF

**Jean-Paul LE PANN** souhaite la bienvenue à l'assemblée et excuse les absents. Il présente l'ordre du jour qui intègre un point sur l'enveloppe 2 et l'examen des projets recensés dans l'enveloppe 3.

## **1. Contractualisation : Point sur l'enveloppe 2**

**Michel DAOUST** et **Jean-Claude LESSARD** informent l'assemblée sur le calendrier :

- 13 septembre : envoi du projet de contractualisation à la Région intégrant, pour l'enveloppe 2, les projets indiqués dans le tableau du 13 septembre
- 21 septembre : transmission du projet par la région au CESR pour examen
- Fin septembre : retour au pays, pour relecture, du projet intégrant les clauses suspensives
- 12-13 octobre : examen à l'assemblée du Conseil régional
- Vers fin novembre : signature du contrat de pays avec Jean-Yves LE DRIAN (date à confirmer)

Quelques précisions sont apportées suite aux questions posées sur des projets de l'enveloppe 2 :

- des solutions sont recherchées par la Région pour les projets dont les travaux ont commencé, afin que toutes les factures puissent être prises en compte. Il est confirmé que pour le parc aquatique de Pont l'Abbé il n'y aura pas de problème de cet ordre-là.
- Le projet du pôle bio-végétal a été scindé en plusieurs parties suite à la réunion technique du 8 septembre : une partie (maîtrise d'ouvrage Agrauxine) sera suivie directement par le service développement économique de la Région. Les projets de golf d'application pédagogique et de centre de séminaires ont été intégrés dans l'enveloppe 2 et les fiches revues pour considérer l'aspect d'aide à l'immobilier.

## **2. Enveloppe 3**

Il est rappelé que le montant de l'enveloppe 3 est de 6 M€ avec l'ingénierie du pays, soit un total net disponible pour les projets de 5,4 M€.

Sur la première liste de projets recensés qui totalise déjà 5 M€, **Jean-Claude LESSARD** fait remarquer que certains projets seront réorientés vers des lignes sectorielles, voire vers un financement eco-fair dans certains cas. Tout cela étant en cours d'étude à la Région et pas encore finalisé, il préconise que chaque territoire définisse d'abord ses projets prioritaires.

Concernant une question sur les musées, **Jean-Claude LESSARD** estime que ces projets relèvent du structurant régional.

Dans leur majorité, les élus ne souhaitent pas une répartition de l'enveloppe selon des critères démographiques, ni une prise en compte des projets par ordre d'arrivée, de manière à respecter une certaine équité territoriale.

### **Les critères**

Immédiatement, il apparaît évident à l'ensemble des élus qu'avant de lister les projets il faut revoir les axes et les termes et surtout préciser les critères d'éligibilité des projets.

Pour l'instant, seul l'axe « réhabilitation » basé sur l'ancien PRAT répond à des critères précis. Les autres axes sont trop vagues, ce qui pose plusieurs problèmes :

- la sélection des projets à intégrer dans l'enveloppe : par exemple il est impossible de prendre en compte toutes les salles de sport et multifonctions qui devront répondre à un schéma de cohérence. Il faudra donc définir des critères très précis qui prendront en compte l'équilibre du territoire, et ce d'autant que l'enveloppe court jusqu'en 2012.
- la quasi impossibilité d'effectuer un travail en amont auprès des communes tant que les critères ne seront pas précisés. **Mickaël Quernez** rappelle que l'enveloppe 3 est essentiellement consacrée aux projets communaux, or ceux-ci ne sont pas maîtrisés par les présidents d'EPCI. Un travail préalable doit être fait avec les maires pour qu'un pré-arbitrage sur les projets puisse être réalisé par les EPCI.

**A la demande générale, il est décidé de mettre en place un groupe de travail d'élus pour définir clairement les critères de l'enveloppe 3. Une réunion est fixée au jeudi 28 septembre à 10h à la CCI.**

### **Les projets recensés**

La première liste de projets atteint quasiment le montant global affecté à l'enveloppe 3. **Jean-Claude LESSARD** souhaite que les projets soient balayés en séance afin d'éliminer les projets qui ne sont plus d'actualité et à faire ressortir ceux qui sont en cours ou urgent, de manière à ne pas les bloquer.

Il rappelle qu'il n'y aura pas de signature de contrat pour l'enveloppe 3 mais que tous les projets passeront en comité local de concertation.

Compte tenu de la difficulté de l'exercice en l'absence de critères précis, il est décidé :

- de valider les projets entrant dans l'axe réhabilitation dont les critères sont précis, et notamment les projets relatifs aux écoles dans les petites communes
- de lister, sur les autres axes, les projets considérés comme urgents par chaque EPCI
- d'exclure la partie logement social des projets

A l'issue de cet exercice, les projets « écoles » déjà recensés sont validés par les élus, à l'exception du groupe scolaire de Léchiagat qui n'entre pas dans les critères (bâtiment modulaire) et de l'école communale de Tourc'h où une vérification s'impose (déjà subventionnée précédemment).

Les projets considérés comme les plus avancés par les représentants des EPCI (hors thème réhabilitation) sont les suivants :

- Cap Sizun : maison des associations de Confort Meilars
- Cocopaq : transformation du couvent de Keralvé en salle multifonctions à Arzano et Kerjegu à Quimperlé
- Haut pays bigouden : création d'un foyer de jeunes travailleurs à Plonéour
- Douarnenez : salle multifonctions de Pouldergat
- Fouesnant : SIG intercommunal et gîte étape de Beg ar Vir
- Pays Glazik : salle multifonctions d'Edern
- 4C : centre de loisirs de Kersidan (Trégunc) et pôle enfance (Elliant). Par contre le projet du camping du Bois de Pleuven est retiré de la liste
- Quimper Co : pôles enfance de Guengat et Plomelin et salle de sports de combat d'Ergué Gabéric.

Les projets prioritaires des chambres consulaires n'ayant pas été listés, **François CLEMENT** émet le souhait qu'ils ne soient pas oubliés pour autant.

**Jean-Paul LE PANN** clôt la séance. Il rappelle que l'assemblée générale 2005 du pays aura lieu en novembre et sera combinée avec la signature du contrat de pays.